

**PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2026 A 18H30 A LA MAIRIE**

Sous la présidence de Monsieur Tony BOITELET, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Etaient présents : Harold BAILLEUX, Tony BOITELET, Corinne CHARLOIS, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Matthias LALIQUE, Didier MATRAT, Nicole MESSAGE, Matis TUPINIER, Joëlle VENOT.

Représentés : Julie CERVEAU donne pouvoir à Tony BOITELET

Absent : Bernard SARRAZIN

Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026 ; Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026 ; Révision du plan communal de sauvegarde ; Rapport Véolia 2025 sur la gestion du service public d'eau potable ; Informations du Maire et questions diverses.

Nomination du secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme Christine JOUSSEMET-MATRAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026 : aucune remarque du Conseil Municipal
Adoption à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026 : aucune remarque du Conseil Municipal
Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Révision du plan communal de sauvegarde

Délibération n°28/2026 : transmise en Préfecture le 31 juillet 2026

Le Maire rappelle les grands principes du fonctionnement du PCS mis en place à Poilly. Il convient de distribuer les missions à chaque conseiller municipal volontaire, selon les disponibilités et compétences de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de réviser le Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM.
- **Désigne** les responsables nécessaires au bon fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde modifié et le DICRIM seront adressés à la Préfecture.

Le Maire propose d'organiser, pour chaque mission principale, une petite mise en situation, afin de vérifier que tout fonctionne.

Harold BAILLEUX quitte la réunion pour raison personnelle.

2. Rapport Véolia 2025 sur la gestion du service public d'eau potable

Délibération n°29/2026 : transmise en Préfecture le 31 juillet 2026

Quelques chiffres clés :

- 232 abonnés
- 89,3 % de rendement
- 3 fuites ont été localisées et réparées en 2025
- 2 branchements en Plomb renouvelés en 2025
- 100 % de conformité bactériologique et physico chimique
- Prix au m³ au 01/01/2025 : 2,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Prend acte et accepte** le rapport annuel 2025 de l'eau de la Société Véolia.

Informations du Maire et questions diverses :

- Un panneau sera installé sur la grille de l'ancienne école afin d'interdire les chiens dans la cour et l'aire de jeux.
- Le Conseil Municipal souhaite poursuivre la réflexion de sécuriser le virage dangereux situé entre Poilly et la route de Vaucharmes. Suite aux conseils de l'ATR de Tonnerre, un devis a été demandé à Signaux Girod.
- Un devis a été demandé à l'entreprise ADELEC pour la mise aux normes de l'électricité de la mairie et du Foyer (montant 1 313,40 €). Le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.
- Le Maire présente plusieurs devis de Véolia pour afin de déplacer les compteurs d'eau de certains bâtiments communaux sur le trottoir. Au vu des montants, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de déplacer que le compteur du foyer pour un montant de 895,86 €.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h00